



GUIDE TECHNIQUE

MONT VENTOUX DÉNIVELÉ CHALLENGES

14 JUIN 2022

UCI  EUROPE TOUR 1.2

W O M E N É D I T I O N



DÉNIVELÉ[®]
CHALLENGES



LES ÉQUIPES



CTW
COFIDIS
FRA



WWT
**CANYON
SRAM RACING**
GER



WWT
**FDJ
NOUVELLE AQUITAINE
FUTUROSCOPE**
FRA



CTW
**ARKEA
PRO CYCLING TEAM**
FRA



CTW
BEPINK
ITA



CTW
**DROPS • LE COL
TEMPUR**
GBR



CTW
**BINGOAL CASINO
CHEVALMEIRE**
BEL



WWT
**ROLAND COGEAS
EDELWEISS SQUAD**
SUI



CTW
AWOL O'SHEA
GBR



CTW
**MULTUM
ACCOUNTANTS**
ITA



CTW
**STADE ROCHELAIS
CHARENTE-MARITIME**
FRA



CTW
**SAINT MICHEL
AUBER**
FRA



CTW
EMOTIONAL
CAN



EQUIPE DE FRANCE
FRA



CTW
WV SCHIJNDEL
HOL



N2
STAMINA
FRA



CTW
MASSI TACTIC
ESP



CTW
**TORELLI
CYCLING TEAM**
GBR



N1
**GROUPE ABADIE
LE BOULOU**
FRA



N1
**VC MORTEAU
MONTBENOIT**
FRA



N1
**SPRINTER NICE
METROPOLE**
FRA



N1
**MACADAM
COWBOYS**
FRA



N1
CHAMBÉRY
FRA



@MONTVENTOUXDC #MVDC

Le CIC Mont Ventoux Dénivelé Challenges Women est né !

Nous y voici. Ce qui n'était qu'une idée, évoquée lors de nos sorties de vélo avec Nicolas, va enfin voir le jour. Le CIC Mont Ventoux Dénivelé Challenges Women est né ! Les championnes vont pouvoir affronter le mythique Mont Ventoux pour y écrire un nouveau chapitre de l'histoire du cyclisme.

La présentation des équipes et le grand départ mêlera sport et histoire, au cœur théâtre antique de Vaison la Romaine.

La course sera retransmise en direct, dès 11h30 et jusqu'à l'arrivée au sommet du Mont Ventoux.

Belle course à toutes !



Lucie Dénivelé Challenges®

PROGRAMME



LUNDI 13 JUIN 2022

- 16H-19H** Permanence accréditations à l'espace Culturel de Vaison la Romaine
- 16H-18H** Retrait des dossards, vérification des licences.
- 18H45** Réunion des directeurs sportifs avec le président du Jury et le directeur de course.

MARDI 14 JUIN 2022

- 7H30** Accueil des équipes
- 8H00** Réunion sécurité OBLIGATOIRE pour tous les pilotes échelon course, animée par le président du jury
- 8H00-9H00** Présentation des équipes
- 9H05** Appel
- 9H15** Départ fictif
- 9H20** Départ réel
- 12H30** Arrivée de la première coureuse au sommet du Mont Ventoux
- 12H40** Cérémonie protocolaire au sommet du Mont Ventoux
- 13H-18H** Permanence d'arrivée à l'espace Culturel de Vaison la Romaine, salle de presse, secrétariat.

Team vivez en relief *C'est reparti !*

© Eclacom 06 70 35 06 68 - Photo © Norman KERGOAT



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



“ Quel plaisir de retrouver les pentes mythiques du Mont Ventoux... ”

Quel plaisir de retrouver les pentes mythiques du Mont Ventoux et d'encourager les coureurs sur ces routes chargées d'histoire ! Pour la troisième année consécutive, CIC sera aux côtés de cette course qui ambitionne d'inscrire son nom dans la grande épopée du cyclisme !

Fidèle à son identité de banque régionale, les actions du CIC en matière de mécénat et sponsoring sont définies au plus près des territoires. Acteur majeur de l'économie locale, nous soutenons depuis 160 ans, les initiatives de ceux qui agissent en faveur du développement économique et de l'attractivité de nos régions. Dans un monde en pleine transformation, nous accompagnons dans la durée les projets culturels, musicaux, sportifs qui contribuent à la construction d'un monde plus respectueux des hommes et de leur environnement.

Au travers de ce partenariat et en écho avec celui de la Fédération Française de Cyclisme, CIC souhaite bien évidemment valoriser les performances sportives mais aussi encourager la pratique du vélo par tous pour ses bienfaits sur la santé et sa contribution à la transition écologique.

Sur ce parcours où les coureurs devront gravir deux fois le mythique Géant de Provence, la volonté individuelle devra composer avec la force de l'équipe. Deux valeurs qui nous sont chères. Nous espérons retrouver un public de passionnés aux bords des routes, respectueux de ce bel espace naturel et heureux de participer à cette grande fête du cyclisme.

Bonne course et rendez-vous au sommet !

Eric Cotte

Directeur Général
de CIC Lyonnaise de Banque



“ Le Mont-Ventoux est indissociable de l'histoire du cyclisme français... ”

Le Mont-Ventoux est indissociable de l'histoire du cyclisme français et du Tour de France pour les passionnés de la petite reine. Pour les déçus de l'absence du passage du Tour cette année, le “Mont-Ventoux Dénivelé Challenges” vous propose une course exceptionnelle qui vous donnera le loisir d'admirer les meilleurs cyclistes du moment au cœur d'un lieu mythique de la région Sud. Excellence course à toutes et à tous, et profitez bien du spectacle !

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

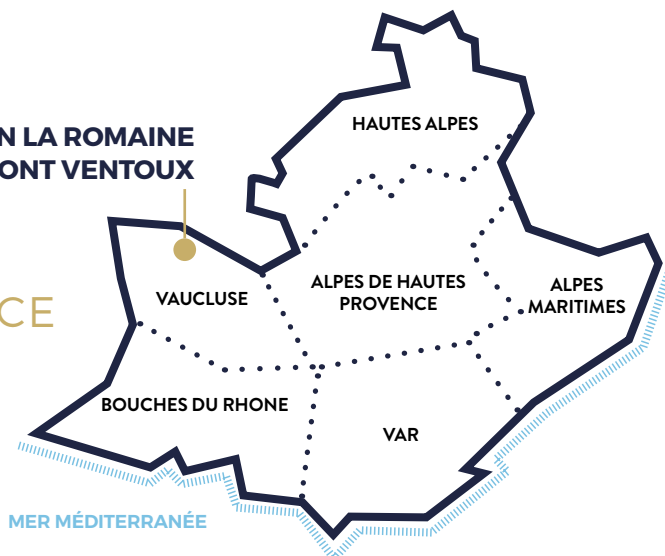


LOCALISATION



PROVENCE

VAISON LA ROMAINE
MONT VENTOUX



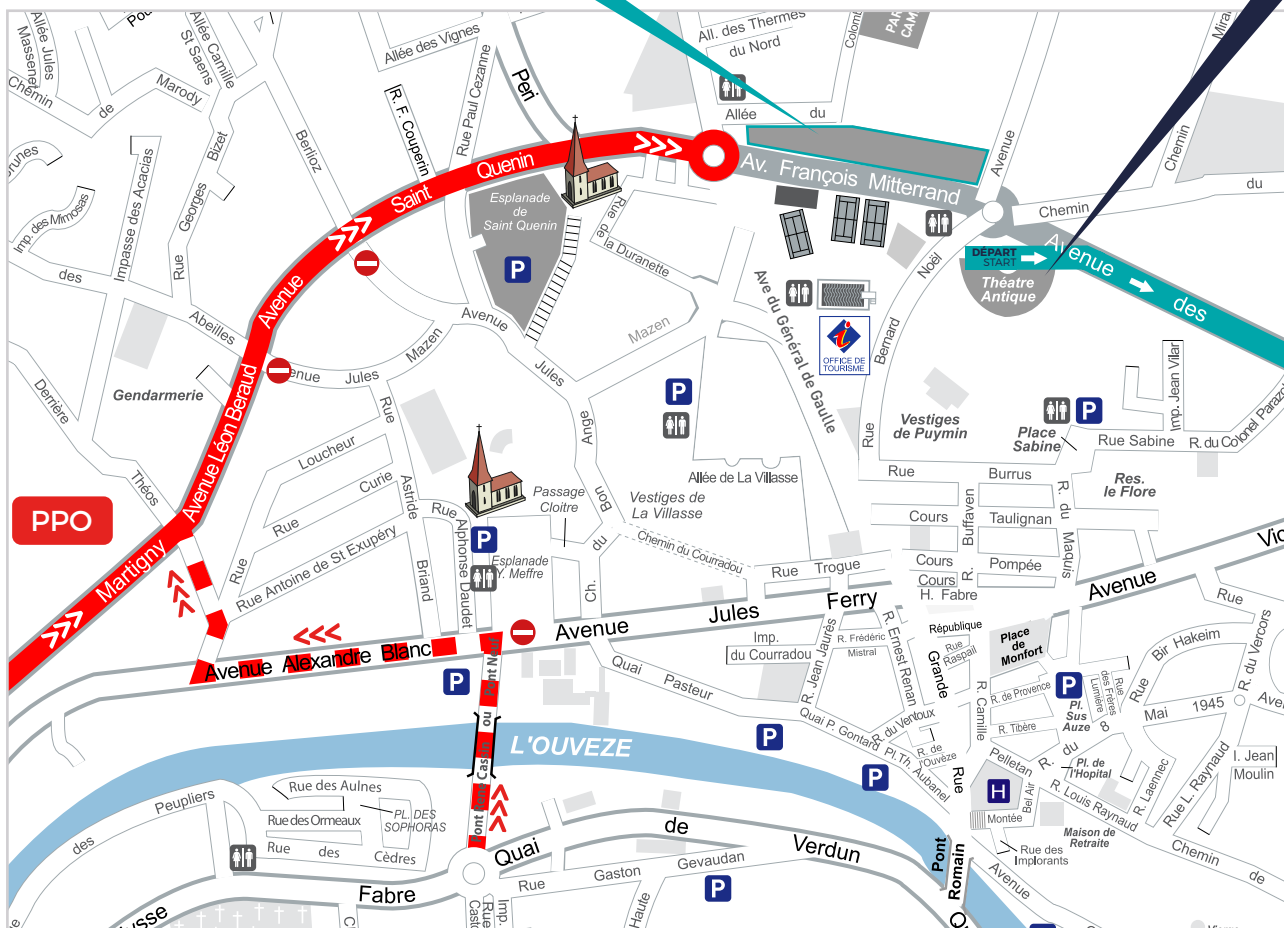
INSTALLATION DE DÉPART

ESPACE CULTUREL

PARKING COUREURS, PRESSE, ORGANISATION, INVITÉS
PERMANENCE
SALLE DE PRESSE

THÉÂTRE ANTIQUE

VILLAGE PARTENAIRES
PRÉSENTATION DES COUREURS
DÉPART



@MONTVENTOUXDC

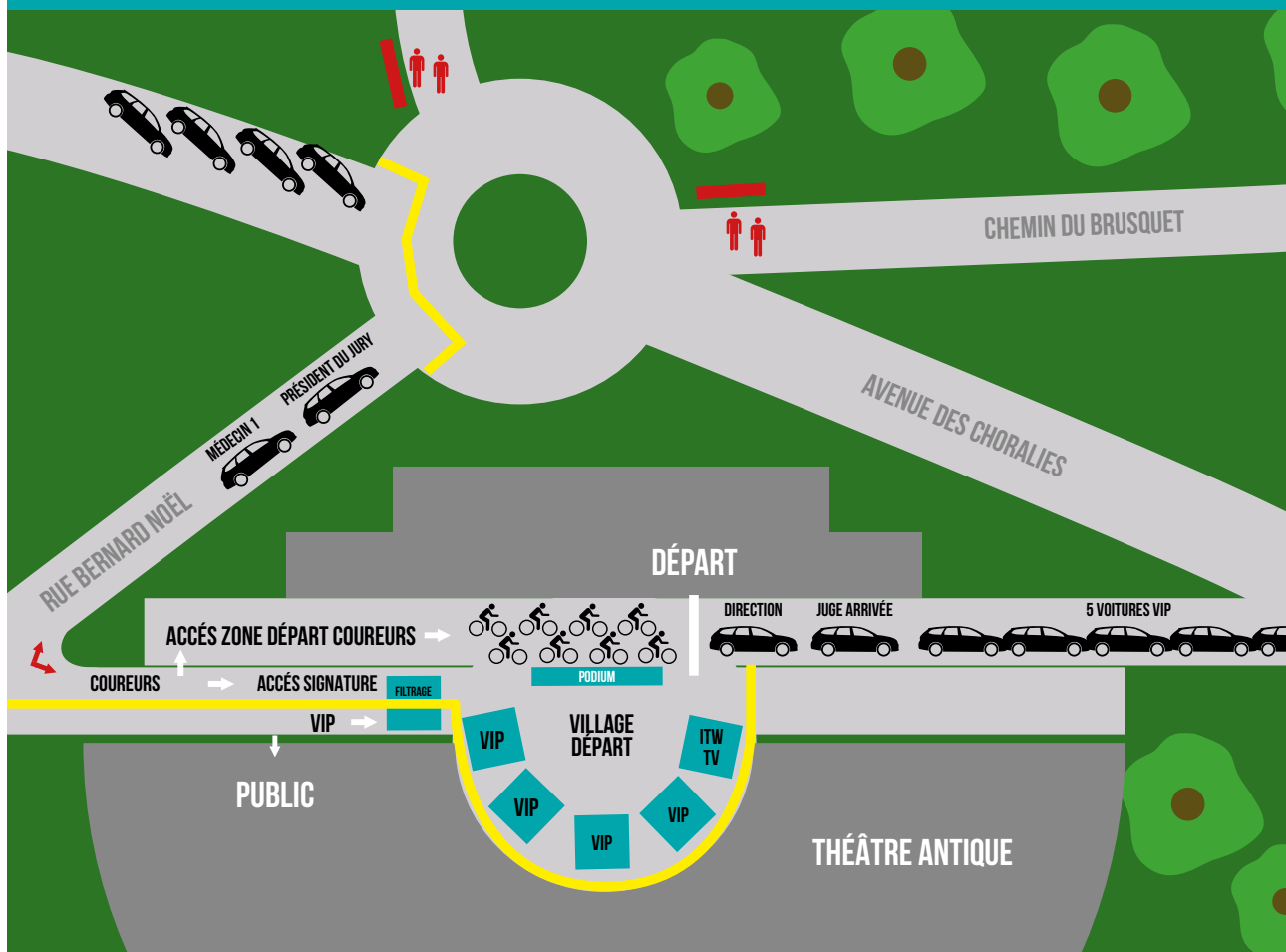
#MVDC

ZONE DÉPART

VAISON LA ROMAINE | ESPACE CULTUREL & THÉÂTRE ANTIQUE



ZONE DÉPART • DÉTAILS

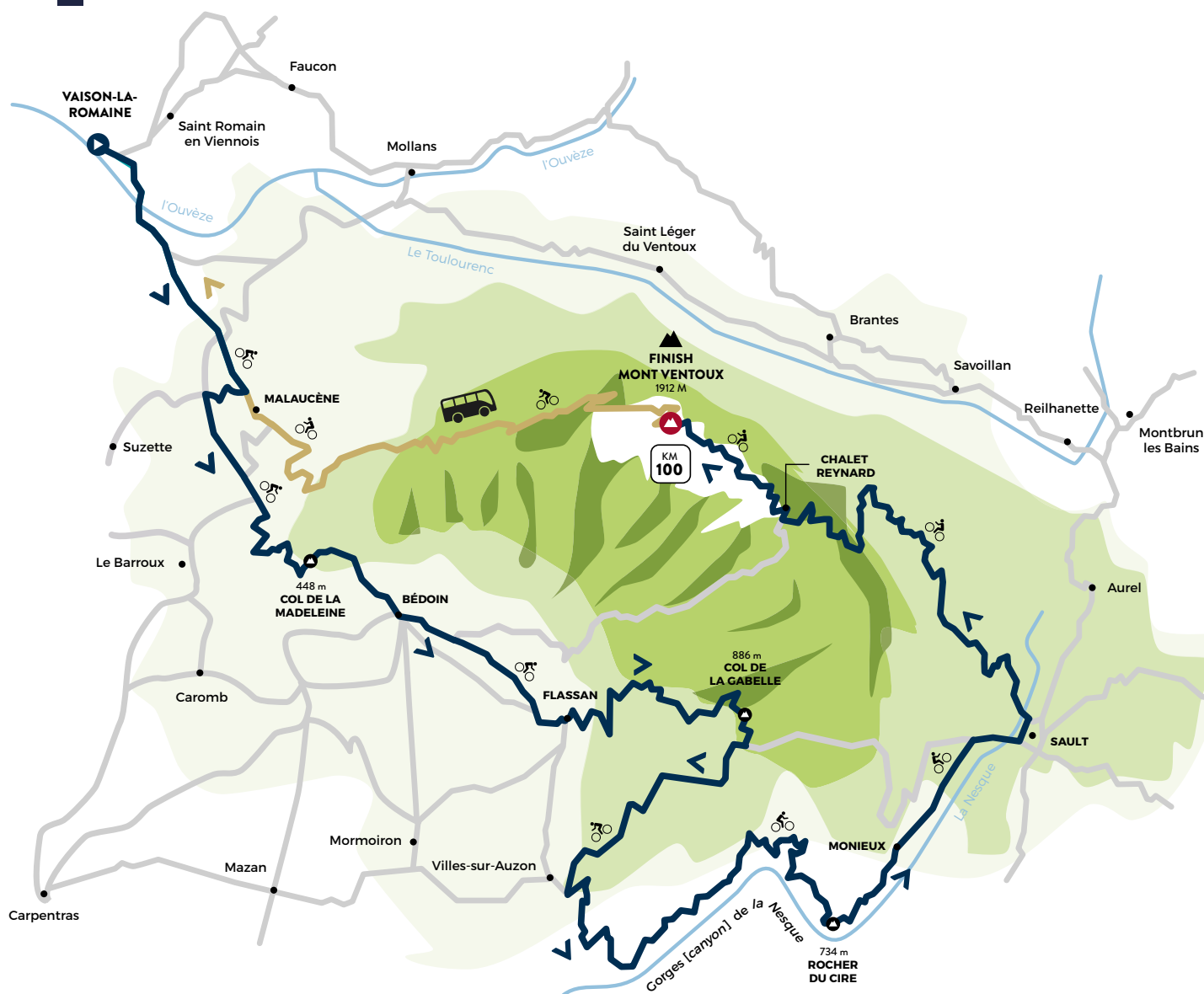


HORAIRES DE PASSAGE

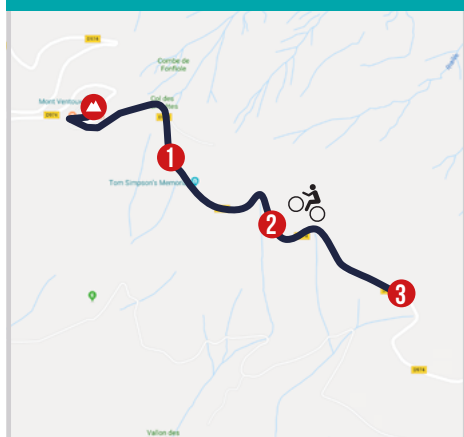
LIEU	INDICATIONS		Route	KM Parcours	KM Restants	HORAIRES DE PASSAGE				
						32 km/h	35 km/h	38 km/h	40 km/h	42 km/h
Avenue Jules Mazen	DEPART FICTIF			0	156	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00
Rue de la Duranette	ETROIT	A GAUCHE		(0,05)						
Avenue Général de Gaulle - Vaison la Romaine		TOUT DROIT		(0,1)						
Avenue Francois Mitterand	Rond point	A DROITE	D975	(0,2)						
"Théâtre Antique"	Rond point	TOUT DROIT	D975	(0,5)						
Avenue des Choralies	Rond Point	TOUT DROIT	D938	(1)						
	Ralentisseurs	TOUT DROIT	D938	(1,5)						
	Terre plein	TOUT DROIT	D938	(1,7)						
	Terre plein			(2,3)						
Camping "Carp Diem"										
Pont "Valentin"	Rétrécissement	VOIE DE DROITE	D938	(2,6)						
Pont "Valentin"		A GAUCHE	D938	(2,7)						
D938 - ROUTE DE MALAUCENE	DEPART REEL		D938	0	153	11:05	11:05	11:05	11:05	11:05
Le Crestet - DRAPEAU JAUNE	Ilot central	TOUR DROIT	D938	1,2	96,8	09:23	09:22	09:22	09:22	09:22
Le Crestet	Rond point	TOUT DROIT	D938	1,2	96,8	09:23	09:22	09:22	09:22	09:22
Route de Malaucène		Succession de terre plein	D938	1,9	96,1	09:24	09:24	09:23	09:23	09:23
Entrée MALAUCENE - CR D938/D90		A DROITE	D938/D90	6,8	91,2	09:37	09:34	09:33	09:32	09:31
CR D90/Chemin Plan de Laval ROUTE ETROITE		A GAUCHE		8,2	89,8	09:40	09:37	09:36	09:35	09:34
CR Chemin Plan de Laval / D938 1ER PASSAGE		A DROITE		10,3	87,7	09:45	09:42	09:40	09:39	09:37
		A GAUCHE	D938/D19	11	87	09:47	09:43	09:42	09:40	09:38
COL DE LA MADELEINE	DEBUT GPM		D19	11,5	86,5	09:48	09:44	09:43	09:41	09:39
COL DE LA MADELEINE	FIN GPM		D19	13,3	84,7	09:53	09:48	09:46	09:44	09:42
	Descente sinueuse et sans visibilité		D19	13,3	84,7	09:53	09:48	09:46	09:44	09:42
Descente Col de la Madeleine - DRAPEAU JAUNE		Virage dangereux à droite	D19	17	81	10:02	09:56	09:54	09:51	09:49
Entrée BÉDOIN - DRAPEAU JAUNE	Ilot central	TOUT DROIT	D19	19,4	78,6	10:08	10:01	09:58	09:56	09:53
	Ralentisseurs	TOUT DROIT	D19	19,6	78,4	10:09	10:02	09:59	09:56	09:53
D974 - BEDOIN	Rond point	A GAUCHE	D974	19,9	78,1	10:09	10:02	09:59	09:57	09:54
CR D974/D19		A DROITE	D974/D19	21,7	76,3	10:14	10:06	10:03	10:00	09:57
Entrée FLASSAN CR D19/D217		Ralentisseurs	D19/D217	26,1	71,9	10:25	10:15	10:12	10:08	10:04
FLASSAN		Rétrécissement	D217	26,3	71,7	10:25	10:16	10:12	10:09	10:05
COL DE LA GABELLE ROUTE RUGUEUSE	DEBUT GPM		D217	26,6	71,4	10:26	10:17	10:13	10:09	10:05
RAVITAILLEMENT AUTORISÉ			D217	30	68	10:35	10:24	10:20	10:16	10:11
START ECOZONE 1			D217	36,3	61,7	10:50	10:37	10:32	10:28	10:22
FINISH ECOZONE 1			D217	36,6	61,4	10:51	10:38	10:33	10:28	10:22
COL DE LA GABELLE / CR D217/D1	FIN GPM	A DROITE	D217/D1	36,9	61,1	10:52	10:39	10:33	10:29	10:23
Entrée de Villes Sur Auzon		Ralentisseur / Terre plein	D1	45,4	52,6	11:13	10:57	10:50	10:45	10:37
CR D1/D942 Direction Gorges de la Nesque - DRAPEAU JAUNE	Mobilier Urbain	EPINGLE GAUCHE	D1/D942	45,6	52,4	11:14	10:57	10:51	10:45	10:38
GORGE DE LA NESQUE	DEBUT GPM		D942	45,7	52,3	11:14	10:57	10:51	10:45	10:38
GORGE DE LA NESQUE - Attention Sangliers	FIN GPM		D942	64,4	33,6	12:01	11:38	11:28	11:20	11:10
Entrée Monieux		Succession de ralentisseurs	D942	67,9	30,1	12:09	11:45	11:35	11:27	11:16
CR D942/D1		A DROITE	D942/D1	71,8	26,2	12:19	11:53	11:43	11:34	11:23
Traversée de La Loge	Terre plein	TOUT DROIT	D942	72,6	25,4	12:21	11:55	11:45	11:36	11:24
CR D942/Route vers Mont Ventoux ROUTE ETROITE	Terre plein	A GAUCHE		73	25	12:22	11:56	11:46	11:36	11:25
CR D164 vers Mont Ventoux		Epingle à gauche 180°		73,8	24,2	12:24	11:58	11:47	11:38	11:26
MONT VENTOUX (1ere montée)	DEBUT GMP		D164	73,8	24,2	12:24	11:58	11:47	11:38	11:26
START ECOZONE 2			D164	74	24	12:25	11:58	11:48	11:38	11:26
FINISH ECOZONE 2			D164	74,3	23,7	12:25	11:59	11:48	11:39	11:27
D164/D974 CHALET REYNARD 1ER PASSAGE		TOUT DROIT	D164/D974	92,1	5,9	13:10	12:37	12:24	12:12	11:57
Dernier virage avant l'arrivée		Derivation véhicule	D974	97,9	0,1	13:10	12:37	12:24	12:12	11:57
SOMMET DU MONT VENTOUX	FIN GPM - ARRIVEE		D974	98	0	13:25	12:50	12:36	12:23	12:08



PARCOURS



3 DERNIERS KM



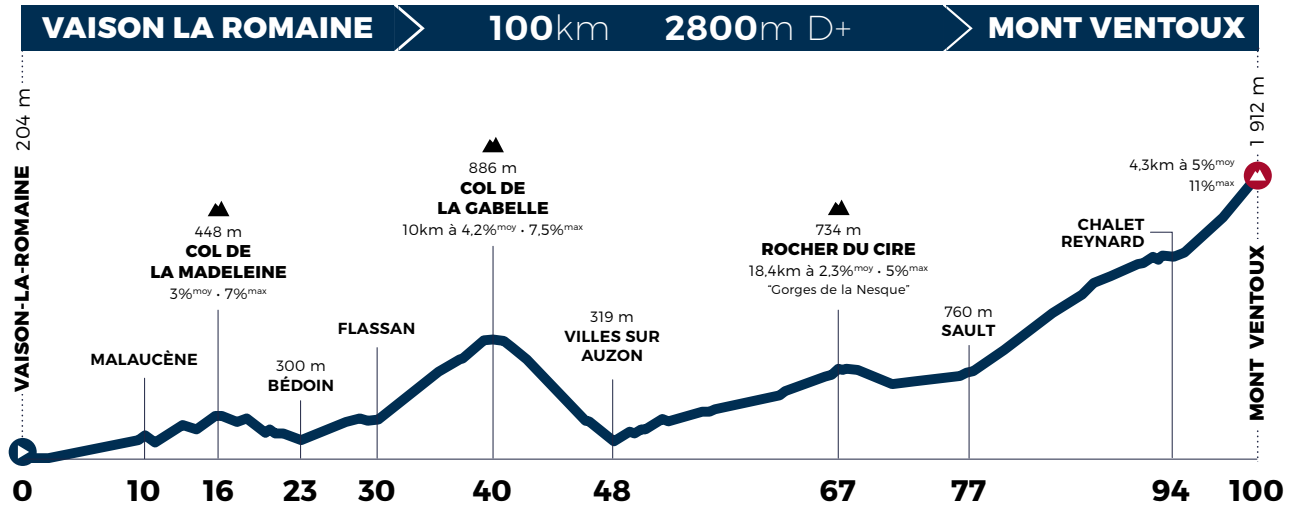
BUS

ACCÈS AU MONT SEREIN
OBLIGATOIRE
ACCÈS SOMMET INTERDIT

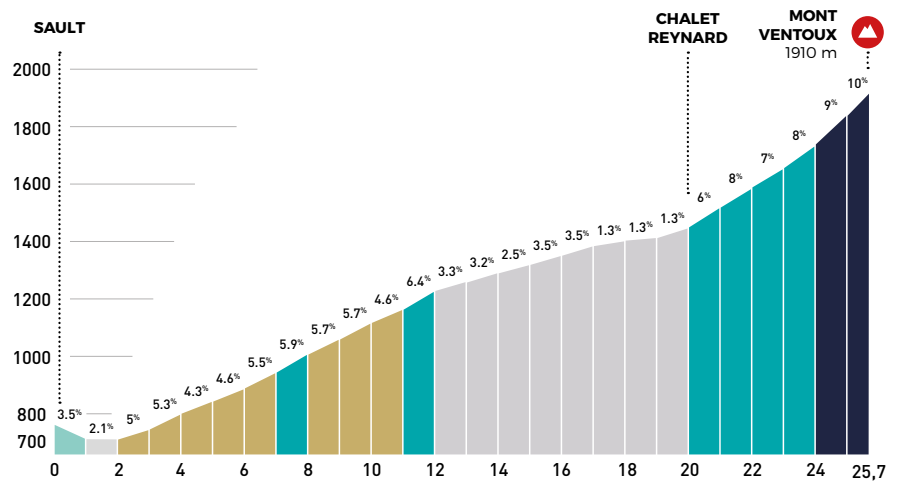
VAISON > MONT-SEREIN
26 KM

MONT SEREIN SOMMET
4 KM

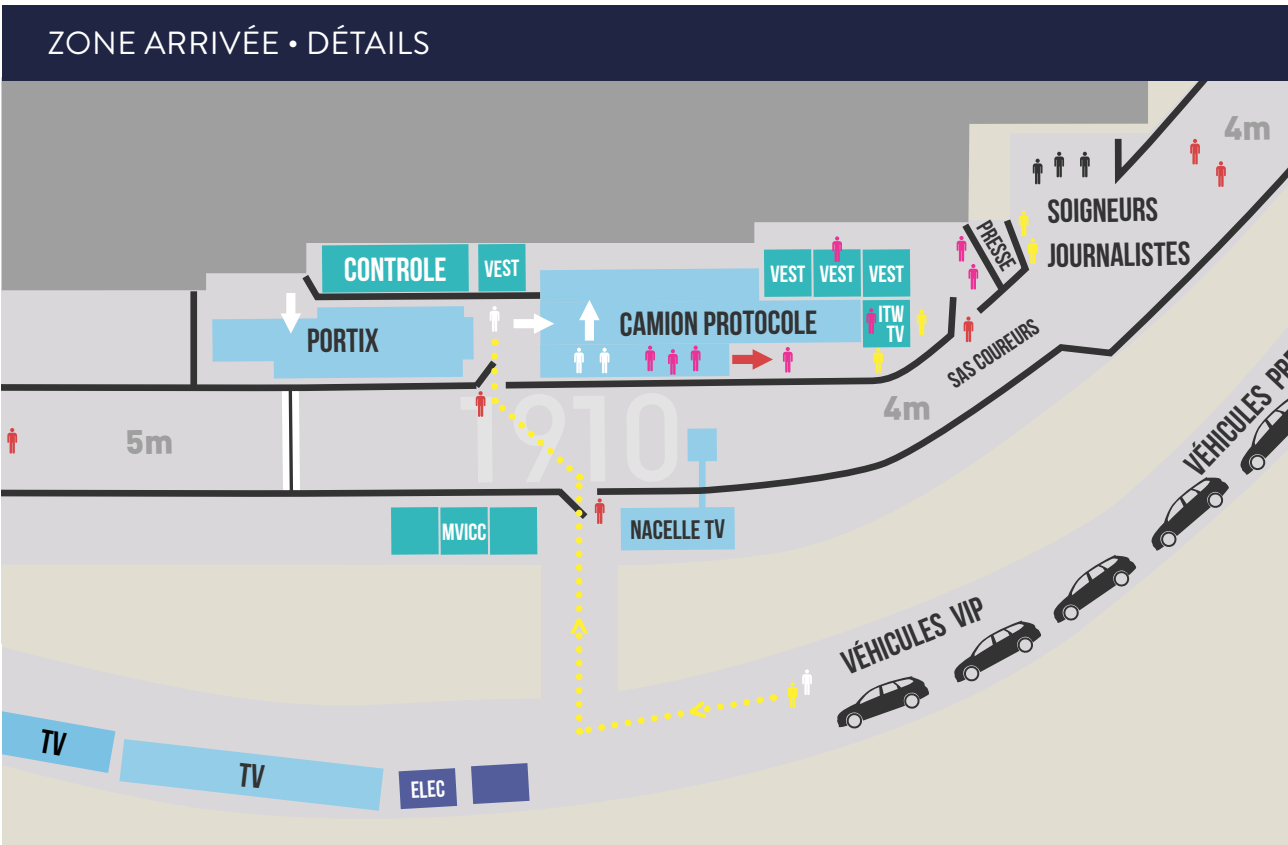
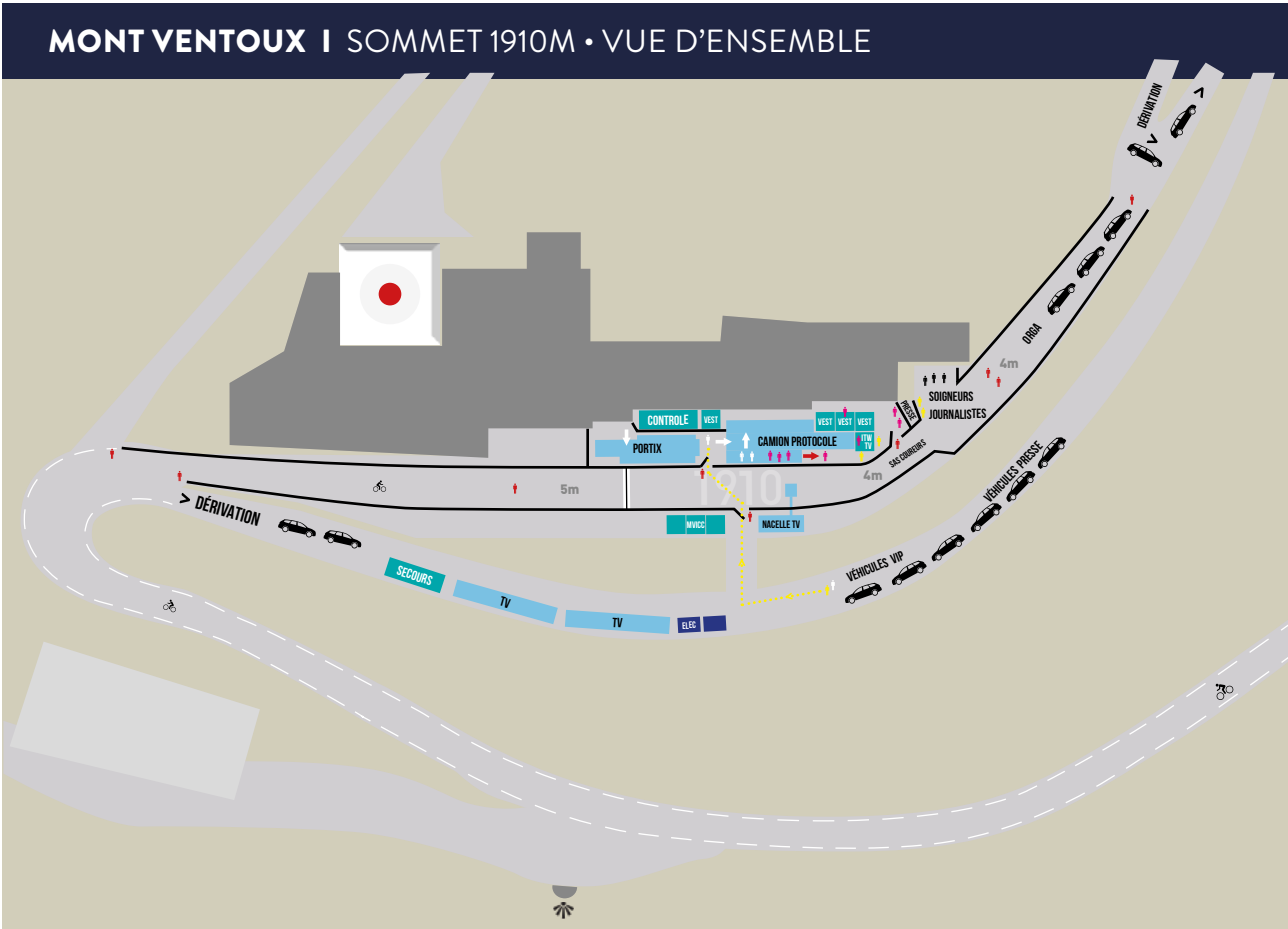
PROFILS



Ascension du Mont Ventoux par Sault.



ZONE ARRIVÉE



RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve Mont Ventoux Dénivelé Challenges Femmes est organisée par l'association GFNY Mont Ventoux, 300 Avenue Ulysse Fabre, 84110 Vaison la Romaine, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le 14 Juin 2022 au départ de Vaison-la-Romaine (Vaucluse) sur une distance de 97 km (+ 3km de départ fictif). Le KMO est situé à l'issue des 3km de parcours fictif, à la sortie de la ville.

ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Femmes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour. L'épreuve est classée en classe 2. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants aux 10 premières coureuses classées pour le classement UCI Continental Femmes Elite et le classement mondial Femmes Elite UCI :

1 ^{ère} : 40 pts	2 ^e : 30pts
4 ^e : 20pts	5 ^e : 15pts
5 ^e : 5pts	6 ^e : 3pts
7 ^e : 5pts	8 ^e : 3pts
9 ^e : 3pts	10 ^e : 3pts

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, sur invitation de l'organisateur, l'épreuve est ouverte aux équipes UCI World Teams (dans la limite de 3), aux équipes Continentales Professionnelles UCI, aux équipes Continentales UCI.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 coureurs et de maximum 7 coureurs.

Les bulletins d'engagements doivent être effectués sur l'imprimé officiel de l'UCI et adressé à :

Mont Ventoux Dénivelé Challenges – 300 av Ulysse Fabre – 84110 Vaison la Romaine, ou par email à info@denivelechallenges.com

ARTICLE 4 : PERMANENCE (DEPART – ARRIVEE)

La permanence d'accueil se tient le **Lundi 13 Juin 2022** de 16h à 18h à l'espace culturel de Vaison-la-Romaine, 105 Avenue François Mitterrand.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de **16 h à 18h**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à **18h45**.

La permanence d'arrivée se tient, le mardi 14 Juin 2022 de 15h à 18h à l'espace culturel de Vaison-la-Romaine, 105 Avenue François Mitterrand.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DU DEPART

Les coureuses devront signer la feuille de départ entre 08h00 et 09h00 sur le stand de l'organisation installé à proximité du parking coureurs.

Elles devront se présenter à la signature par équipe complète, selon un horaire précis qui sera indiqué aux Directeurs Sportifs par l'organisation.

Appel des coureurs 09h05, départ à 09h15.

ARTICLE 6 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.750 MHz**.

ARTICLE 7 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par VITTA ASSISTANCE au moyen de 2 véhicules d'assistance et d'une moto assistance afin d'assurer le dépannage aux coureuses.

ARTICLE 8 : SERVICE MEDICAL

Conformément aux articles 1.2.060, 1.2.062 du règlement UCI, l'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins, composé de deux médecins et de deux ambulances. En revanche, conformément aux articles 1.1.006 et 1.1.002, les coureuses et accompagnateurs d'un groupe sportif doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements sont libres à partir du kilomètre 30.

ARTICLE 10 : DELAIS D'ARRIVEE

Toute coureuse arrivant dans un délai dépassant 12 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Tout concurrent accusant un retard supérieur à 40 minutes sur la tête de course sera mis hors course, ou passage plus tard que 13h00 au Chalet Reynard.

ARTICLE 11 : CLASSEMENT

Les classements suivants seront établis :

Le classement général de l'épreuve Mont Ventoux Dénivelé Challenge Femmes (Classement établi selon l'ordre d'arrivée).

Pour participer au classement général de l'épreuve, tout concurrent devra terminer l'épreuve.

ARTICLE 12 : PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2560 € réparti en 20 prix de la façon suivante :

1 ^{er} : 485 €	2 ^e : 325 €	3 ^e : 240 €
4 ^e : 200 €	5 ^e : 160 €	6 ^e : 140 €
7 ^e : 130 €	8 ^e : 120 €	9 ^e : 100 €
10 ^e : 60 €	11 ^e : 60 €	12 ^e : 60 €
13 ^e : 60 €	14 ^e : 60 €	15 ^e : 60 €
16 ^e : 60 €	17 ^e : 60 €	18 ^e : 60 €
19 ^e : 60 €	20 ^e : 60 €	

ARTICLE 13 : CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage Française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage s'effectuera au terme de la course au sommet du Mont Ventoux, à proximité de la zone d'arrivée dans le mobil-home prévu à cet effet.

ARTICLE 14 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureuses suivantes doivent se présenter en tenue au protocole pour la remise des Trophées :

- Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve.

Elles se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée. En cas d'absence sur le podium, l'organisateur se réserve le droit de prendre

certaines dispositions comme la non-remise des primes.

Dès l'arrivée, la gagnante de l'épreuve devra accorder une interview aux chaînes de télévisions diffusant l'épreuve en direct, dans un stand installé à proximité du podium.

ARTICLE 15 : PENALITES

Le fait d'être engagé implique que chaque coureuse a pris connaissance du présent règlement et qu'elle en accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires désignés en application des règlements généraux de l'UCI. Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 16 : DERIVATION

Une dérivation obligatoire sera mise en place avant la ligne d'arrivée pour les véhicules y compris les motos. Un régulateur sera présent pour aiguiller les véhicules. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de la direction de l'organisation, des commissaires du médecin officiel et le directeur sportif du vainqueur arrivant détaché avec une avance d'au moins une minute conformément à l'article 2.3.006 du règlement UCI.

ARTICLE 17 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la protection de l'environnement et conformément à la campagne écologique menée par l'UCI, il est demandé aux coureuses et aux suiveurs de ne jeter aucun déchet sur la chaussée et aux abords de celle-ci. Le Mont Ventoux étant classé « Réserve de Biosphère » par l'U.N.E.S.C.O et site « Natura 2000 », il est d'autant plus important de ne pas se délester de ses déchets durant l'ascension de ce dernier, en dehors des zones aménagées. 2 « Ecozones » sont mises en place sur le parcours (km 36,3 et km 74).

ARTICLE 18 : FORCE MAJEURE

En cas de vents très violents, tempête de neige/grêle empêchant l'accès au sommet du Mont Ventoux, l'arrivée se fera au Chalet Reynard, à 6km du sommet. La décision sera prise par le Président du Jury en concertation avec le Directeur de Course et les services de préfecture, et sera annoncée aux directeurs sportifs.



LA GROTTTE COSQUER SORT DE L'EAU

« La Grotte Cosquer est notre joyau de l'humanité.
La reconstituer, c'est offrir ce trésor au Sud et au monde entier. »

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France



VILLA MÉDITERRANÉE
MARSEILLE

www.grotte-cosquer.com



L'EXPÉRIENCE RÉGION SUD

ORGANISATION

DIRECTION

Directeur de course **Lucie HIEGEL**

MEMBRES DU JURY

Président du jury **Max MICHAUD**
Commissaire 1 **Daniel MARCOUX**
Commissaire 2 **Joel COUFURIER**
Juge à l'arrivée **Richard COMBAZ**
Commissaire moto 1 **Patrice PION**
Commissaire moto 2 **Sandrine DUFOUR**

ORGANISATION

Radio Tour **Sven CALUS**
Régulateur **Cédric GARAIX**
Motos info **VITTA - Alain COLOMBANI**

ANIMATION

Daniel MANGEAS & Vincent DIDELOT

MÉDIAS

Photographe officiel **William CANNARELLA**





Nous agissons
sur le terrain
près de vous
maintenant.



RECONSTRUISSONS DANS UN MONDE QUI BOUGE.